



Missions

Les missions de la Direction d'Appui à la Pédagogie (DAP) s'organisent autour de trois axes :

- **Engager les actrices et acteurs dans le développement et la transformation pédagogiques en appui sur la recherche**

La DAP soutient la communauté enseignante et les équipes pédagogiques dans la conception ou l'évolution de leurs cours, séquences et formations, grâce à un accompagnement individuel ou collectif. Celui-ci peut également porter sur le numérique afin d'en faciliter l'appropriation, notamment par un appui technique. La DAP propose une offre de formations et d'événements dédiée à la pédagogie de l'enseignement supérieur. Elle coordonne aussi le développement des espaces d'apprentissage et tiers-lieux dont l'[Edulab](#), en favorisant l'expérimentation et l'innovation.

- **Contribuer à l'évolution des modalités pédagogiques de l'offre de formation**

La DAP soutient les projets de transformation ou de création de formations, en lien avec les autres services de l'établissement. Elle accompagne l'approche par connaissances et compétences, l'internationalisation des formations et la prise en compte des transitions socio-environnementales, pour une offre de formation en articulation avec les enjeux contemporains.

- **Favoriser la réussite étudiante**

Pour renforcer l'engagement et l'autonomie des étudiantes et étudiants, la DAP développe des dispositifs de soutien aux apprentissages dès la première année : modules en ligne, méthodologie, ePortfolio. Elle forme les tutrices et tuteurs étudiants et valorise la co-construction pédagogique via des démarches de co-design entre enseignants et étudiants. En favorisant l'apprentissage par le faire, la DAP encourage des approches actives, collaboratives et immersives qui favorisent des savoirs durables et transférables.

Contact

Direction d'Appui à la Pédagogie

Pôle numérique Rennes Villejean (PNRV)

Bâtiment T, 3e étage

Place du recteur Henri Le Moal

35000 Rennes

dap-contact@univ-rennes2.fr

Accueil du public, bureau T311

Mardi : 8h30 -12h00 / 14h00 -16h00

Jedi : 8h30 -12h00 / 14h00 -16h00

[Accéder à la DAP](#)

À voir aussi

- [S'abonner à la lettre d'actus](#)